

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs les Inspecteurs/trices
de l'Education nationale,

Les annonces du Premier ministre n'ont pas rassuré la communauté scolaire. Sans tenir compte de l'avis du Conseil scientifique et des recommandations sanitaires de plusieurs instituts de recherche, le gouvernement a confirmé une rentrée progressive des écoles dès le 11 mai sur la base du volontariat des familles.

Alors que dans la vie publique, les regroupements seront limités à 10 personnes, les classes pourront accueillir jusqu'à 15 élèves. Or, nous le savons tous, un tel effectif rendra impossible la distanciation physique nécessaire à la protection des élèves et des personnels. 15 élèves, c'est inenvisageable, particulièrement en maternelle mais aussi dans les classes élémentaires.

Quant au port du masque par les personnels, il n'est évoqué que lorsque la distanciation physique avec les élèves n'est pas possible. Rien n'est dit sur le dépistage dans le cas particulier du retour à l'école.

Concernant la mise en œuvre concrète, tout est renvoyé au niveau local, des communes et pire encore des directrices et directeurs censée-es « piloter » la mise en œuvre de ce protocole avec les équipes.

Le choix de ne rouvrir l'école qu'aux plus jeunes, de la maternelle à la 5ème, démontre que la question des inégalités scolaires n'est qu'un prétexte pour permettre la reprise de l'activité des parents pour relancer la machine économique. Ajoutons à cela que tous les parents ne seront pas soumis à l'obligation scolaire. Certains pourront ainsi faire le choix de ne pas imposer à leurs enfants un retour à l'école dans ces conditions, là où d'autres y seront contraints professionnellement, sans autres moyens de garde et sans possibilité de télétravailler. L'objectif de justice sociale et de l'intérêt des élèves n'est assurément pas celui qui a guidé les choix du gouvernement.

Dans le contexte actuel, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour imposer une réouverture des écoles compatible avec les enjeux de sécurité sanitaire, avec la protection des élèves et des personnels et la prise en compte de leurs conditions de travail.

En particulier, nous tenions à réaffirmer que :

- compte tenu du niveau prévu de circulation du virus, de l'avis du Conseil scientifique, du peu de temps disponible pour organiser la réouverture et du niveau actuel d'impréparation, la date du 11 mai apparaît comme prématurée et doit être repoussée d'au moins 1 semaine pour élèves et enseignants ;
- les équipes (enseignant-es, ATSEM, AESH, services civiques...) doivent disposer à minima d'une semaine pour mener à bien la concertation avec les différents partenaires de l'école, l'élaboration et la mise en œuvre des modalités de réouverture;
- les équipes des écoles doivent bénéficier d'une formation sur les gestes de sécurité sanitaire ;
- le moment venu, la réouverture des écoles devra s'opérer progressivement, en repoussant le retour des élèves de maternelle et en assurant un accompagnement psychologique des élèves et des personnels ;
- compte tenu des contraintes de distanciation physique, les groupes classes doivent être limités à 5 élèves en maternelle et à 10 en élémentaire ;
- pour chaque école, un plan de réaménagement des espaces classes, de déplacement dans l'école, d'organisation des entrées et sorties, des récréations, des passages aux toilettes, compatible avec le respect strict de la distanciation physique doit être élaboré et mis en œuvre sans engager la responsabilité des directions d'école ;
- élèves et enseignants doivent pouvoir appliquer les gestes barrière et se laver les mains aussi souvent que nécessaire (points d'eau, savon, serviettes et mouchoirs jetables en quantité suffisante et gel hydroalcoolique en distributeurs dans toutes les salles) ;
- des masques agréés en quantités suffisantes doivent être mis à disposition de tous les personnels pour un éventuel port en continu ;
- les services municipaux doivent être en capacité de procéder à la désinfection des locaux et du matériel, aussi souvent que nécessaire, en particulier des toilettes et à minima deux fois par jour ;
- une attention particulière doit être portée à l'accueil des élèves en situation de handicap et des modalités d'accompagnement par les AESH dans le cadre des gestes barrière ;
- la fermeture de l'école doit être prononcée dès lors qu'un cas de contamination y est détecté ;
- avant toute reprise, le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles doit être validé par les autorités compétentes. Ce n'est que dans un second temps qu'un travail pourra s'engager avec les enseignants, les parents et les élus pour le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école.

S'agissant des personnels des écoles, nous souhaitons également souligner les points suivants :

- Aucun-e enseignant.e ne doit être en situation d'accueillir des groupes d'élèves en présentiel tout en poursuivant la continuité pédagogique en distanciel ;
- les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA durant toute la période de crise sanitaire ;
- les personnels ne disposant d'aucun moyen de garde pour leurs propres enfants doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA ;
- le fait d'avoir contracté le COVID-19 doit être reconnu comme un accident de service pour les personnels exerçant au sein des établissements scolaires ;

Au vu de l'impréparation, l'ensemble de ces conditions ne semblent pas pouvoir être réunies le 11 mai.

Nous le réaffirmons, c'est la santé de tous et toutes qui doit guider la décision de réouverture et non la volonté de relancer l'économie.

Aussi, le SNUipp-FSU a déposé une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, nous accompagnerons les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte dès lors qu'ils et elles estimeront que les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas remplies dans les écoles.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au Service Public d'Education pour toutes et tous.

Marie-Hélène PLARD, Caroline MARCHAND,
co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 93